Union nationale

25-11-2018

En novembre 1938, au lendemain des accords de Munich sur lesquels il est sans illusions, Edouard Daladier, président du Conseil, charge Paul Reynaud, alors ministre des Finances, d'aménager la loi des 40 heures votée en 1936.

Le 12 novembre 1938, le gouvernement prend trois décrets-lois destinés notamment à assouplir la législation du travail dans l'intérêt de la Défense nationale. Léon Jouhaux, à la tête de la CGT réunifiée, conscient des intérêts supérieurs en jeu, laisse faire.

Pendant la guerre, les trois hommes se retrouveront internés ensemble par les Allemands dans le Tyrol au château d'Itter, où ils seront libérés par les Américains en 1945.

Jean-Jacques Salomon

jjsalomon@oomark.com